

Vous apportez une solution performante et complète pour protéger vos enfants en toutes circonstances, et ce dès leur naissance

Avec le contrat Opération Prévoyance Enfant, vous assurez vos enfants, avec des garanties indispensables de prévoyance en cas de maladie ou d'accident aux conséquences parfois graves (évacuation scolaire, invalidité permanente, etc.), complétées de garanties essentielles pour couvrir les activités scolaires et extrascolaires (bris et vols d'objets).

Chaque situation est ainsi prise en charge financièrement, pour que votre famille puisse dès aujourd'hui gagner en sérénité.

Les + du contrat

- ✓ Une vraie garantie prévoyance pour vos enfants à partir de 1,42 € par mois*).
- ✓ Des indemnités journalières versées en cas de maladie ou d'accident.
- ✓ Un contrat de prévoyance complété de garanties essentielles pour couvrir toutes les activités de vos enfants : bris, à la suite d'un accident corporel, du téléphone, du vélo, des dents, des lunettes, des instruments de musique, et vol des affaires au sein de l'établissement scolaire.
- ✓ Une couverture dès la naissance.
- ✓ La possibilité d'assurer la prise en charge des séances psychologiques en cas de harcèlement, cyberharcèlement, agression ou racket, et des séances de médecine douce.
- ✓ La gratuité à partir du 4^e enfant.

* Pour toute souscription d'une formule F1 jusqu'au 31 décembre du 5^e anniversaire de votre enfant.

Contrat distribué par le réseau
Allianz Défense et Sécurité.

Pour de plus amples renseignements,
votre conseiller Allianz Défense et
Sécurité est à votre disposition.



Contrat souscrit par Têgo, association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 SIRET 850 564 402 00012
153 rue du faubourg Saint Honoré 75008 PARIS, auprès de :

MAA, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Créée en 1931
SIRET 784 338 451 00015 - 27 rue de Madrid, 75008 PARIS

QUATREM, Société du groupe Malakoff Humanis - 21 rue Lafitte 75009 Paris
Entreprise régie par le Code des assurances - 412 367 724 RCS Paris
Société anonyme au capital de 510.426.261€ - www.malakoffmederic.com



Opération Prévoyance Enfant

Une garantie complète pour protéger vos enfants

À partir de
1,42 €
par mois⁽¹⁾



Vos enfants méritent toute votre protection !

Chaque enfant court de nombreux risques dans sa vie quotidienne, qu'il soit à l'école ou en dehors.

- **Dans la cour de l'école**, votre enfant peut se faire voler ses affaires ou être victime d'une chute grave.
- **Ses lunettes pourraient se casser** quand il fait du sport.
- **Dans la rue**, il peut se blesser lors d'une bagarre.
- En skate, en rollers, au ski, il n'est pas à l'abri d'un accident **plus grave causant des séquelles permanentes**.

Tous ces risques, vous devez y penser sérieusement pour les anticiper et protéger votre enfant en toutes circonstances, de sa naissance jusqu'à sa majorité.

Témoignages

UNE TRÈS MAUVAISE CHUTE

« Il y a 2 ans, notre fille de 3 ans est tombée dans l'escalier, chez sa nourrice. Elle a été opérée, mais elle garde aujourd'hui de graves séquelles qui nuisent à sa motricité.

Grâce aux indemnités journalières et au capital forfaitaire, qui nous ont été versés au titre du contrat Opération Prévoyance Enfant à la suite de cet accident, nous avons notamment pu réaliser des travaux d'aménagement dans la maison pour faciliter ses déplacements. »

UNE AGRESSION DANS LA RUE

« Sur le trajet vers l'école, notre adolescent de 14 ans a été agressé, avec coup au visage et vol de son téléphone portable.

Grâce à la mise en œuvre des garanties du contrat Opération Prévoyance Enfant, nous avons pu être soutenus face aux premiers coûts alors que l'auteur de l'agression n'a pas été identifié : remboursement du téléphone volé, indemnisation des lunettes et d'une des dents cassées. Tout cela avec la prise en charge des séances chez le psychologue qui ont été nécessaires suite à cette agression traumatisante. »

3 FORMULES POUR VOUS RASSURER

	GARANTIES	F1	F2	F3
INVALIDITÉ	Invalidité absolue et définitive consécutive à un accident ou une maladie.	L'AD doit être reconnue après examen par un médecin expert mandaté par l'Assureur. C'est la constatation que l'Assuré est définitivement incapable d'exercer le moindre travail susceptible de lui assurer salaire, gain ou profit.		
	Incapacité permanente consécutive à un accident.	L'indemnité est calculée en multipliant le taux reconnu d'invalidité par le capital de la tranche dans laquelle il figure.		
	Taux 1% à 9%	8 000 €	16 000 €	32 000 €
	Taux 10% à 29%	12 000 €	24 000 €	40 000 €
	Taux 30% à 59%	16 000 €	48 000 €	80 000 €
	Taux 60% à 80%	32 000 €	64 000 €	128 000 €
	Taux > 80%	48 000 €	96 000 €	192 000 €
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	Indemnités journalières maladie ou accident (À compter du 1 ^{er} janvier de l'année du 6 ^e anniversaire de l'enfant assuré, à compter du 4 ^{ème} jour)	Montant déterminé par la durée d'incapacité temporaire totale subie par l'Assuré ayant eu pour cause une indisponibilité physique prescrite ou attestée par un médecin (hospitalisation, repos complet à la maison, séjour dans un centre spécialisé dans la limite de 365 jours). 20 € par jour + 320 € par tranche de 120 jours		
BRIS DIVERS ⁽¹⁾	Réparation dents / Prothèse dentaire provisoire	Jusqu'à 150 € ⁽²⁾⁽³⁾		
	Prothèse dentaire définitive	Jusqu'à 400 € ⁽²⁾⁽³⁾		
	Pose et remise en état d'un appareil d'orthodontie	Jusqu'à 390 € ⁽²⁾⁽³⁾		
	Bris de lunettes	Jusqu'à 300 € ⁽²⁾⁽³⁾		
	Bris Instruments de musique et étuis protecteurs	Jusqu'à 500 € ⁽²⁾		
	Bris du vélo (À la suite d'une collision sur la voie publique)	-	Jusqu'à 500 € ⁽²⁾	Jusqu'à 500 € ⁽²⁾
SÉANCE PSYCHOLOGIQUE	À la suite de harcèlement, cyberharcèlement, racket ou agression (Forfait dans la limite de 6 séances par événement)	-	50 € ⁽²⁾⁽³⁾ par séance	50 € ⁽²⁾⁽³⁾ par séance
MÉDECINE DOUCE	Séance d'ostéopathe, acupuncture et homéopathie (À la suite d'un accident ou d'une maladie)	-	-	Jusqu'à 100 € ⁽²⁾⁽³⁾
VOL / CASSE	Téléphone portable, ordinateur portable et tablette (En cas de vol dans l'établissement scolaire, ou de casse à la suite d'un accident)	-	Jusqu'à 500 € pour l'ordinateur portable ou tablette Jusqu'à 150 € pour le téléphone portable	Jusqu'à 500 € pour l'ordinateur portable ou tablette Jusqu'à 150 € pour le téléphone portable
VOL	Cartable, fourniture scolaire, vêtements, clés et papiers administratifs	Jusqu'à 200 € ⁽²⁾		
REMBOURSEMENT COTISATION ⁽¹⁾	Sportives, loisirs et culturelles (Remboursement au prorata en cas d'ITT > 30 jours suite à un accident)	Jusqu'à 200 € ⁽²⁾		
TRANSPORT ENFANTS	Transport d'un enfant blessé ou malade vers un centre hospitalier	Jusqu'à 320 € ⁽²⁾⁽³⁾		
AIDE À LA FAMILLE	En cas de décès d'origine accidentelle	6 000 €		

Tableau non contractuel. Les conditions de mise en œuvre des garanties sont précisées dans la Notice d'Informations.

(1) Garanties acquises à cas d'accident corporel garanti par le contrat.

(2) Dans la limite du forfait annuel actualisé, et sous réserve le cas échéant de présentation de factures ou de dépôt de plainte.

(3) En déduction des versements de la sécurité sociale et des mutuelles complémentaires.

Cotisations annuelles (TTC) par enfant	F1	F2	F3
Jusqu'au 31 décembre de l'année du 5 ^e anniversaire	17 €	29 €	55 €
Après le 1 ^{er} janvier de l'année du 6 ^e anniversaire		+ 8 € par an	
Gratuité à partir du 4 ^e enfant, dans la formule la plus basse parmi les 3 premiers enfants couverts.			